

# LA PRISE RAPIDE

Juillet 2025 N° 113



Accédez directement au site Internet de l'UMPI-FFB en flashant ce code !



**BT 08**

Avril 2025 :

**130,6**

Index calculé par l'INSEE  
base (100-2010)

**RÉUNIONS TECHNIQUES  
UMPI-FFB**

**11 SEPTEMBRE 2025:**  
LE MANS (72)

**1er OCTOBRE 2025:**  
NANCY (54)

**9 OCTOBRE 2025:**  
GAP (05)

**DATES À RETENIR**

**Réunion statutaire**

**16 OCTOBRE 2025:**  
**ASSEMBLEE GENERALE**  
à Paris (75)

1

## FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES PLAFISTES

Le 22 mai dernier, a eu lieu à la FFB de Strasbourg une formation professionnelle pour les plafistes qui regroupait une quinzaine de personnes. Réunion animée par deux partenaires avec l'UMPI en soutien et interventions ponctuelles. Les sujets abordés étaient importants et divers, de l'acoustique à la sismicité en passant par la protection incendie et les calculs de hauteur de plénum entre autres. Cette formation spécifique pour les plafonds suspendus modulaires a été initiée par l'UMPI accompagné du syndicat industriel associé FIPS.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter l'UMPI : <https://www.ffbatiment.fr/ffb-contact/umpi>

2

## FORMATION DIISOCYANATE

Les diisocyanates sont des composants chimiques présents dans les produits à base de polyuréthanes (PU) et/ou de polyuréés. Les métiers du plâtre et de l'isolation sont également concernés avec le joint acrylique entre autres. Tout travailleur salarié ou travailleur indépendant qui manipule des produits contenant des diisocyanates à hauteur de 0.1% en poids total, est tenu de se former à l'utilisation de ces produits.

Cette formation est rendue obligatoire en application du règlement européen 2020/1149 du 3 août 2020.

La FFB a donc décidé de mettre en place une formation sous forme de e-learning d'une durée de 2h. Pour avoir plus d'informations sur cette formation, cliquer sur le lien ci-dessous:

<https://www.ffbatiment.fr/outils-modeles-document/outils/formation-diisocyanates>

3

## MA PRIME RENOV'

Le gouvernement a décidé de suspendre Ma Prime Rénov', compte tenu du nombre de suspicions de fraudes. Cela a pris effet du 23 juin 2025 jusqu'au mois de septembre 2025 (pour l'instant aucune date précise n'est mentionnée). Cette pause pendant la période estivale permettra de faire face à l'engorgement des services de traitement des demandes d'aide et d'identifier les dossiers frauduleux. Nous ne manquerons pas de vous faire part des modifications apportées à Ma Prime Rénov' dès la reprise des ouvertures de dossiers. La FFB a réussi à sauver l'essentiel : le non-gel de Ma Prime Rénov' par geste.

4

## LES ATEx ET LES BONS REFLEXES

Nous sommes confrontés de plus en plus à des ATEx pour les métiers du plâtre et de l'isolation (exemples : cloisons, plafonds, isolants ...). Les **Appréciations Techniques d'Expérimentations** sont des procédures d'évaluation technique de produits ou de procédés innovants. Elles permettent d'évaluer les premières utilisations d'une technique innovante (non traditionnelle) soit dans le cadre d'un chantier spécifique soit dans une démarche plus générale et de constituer des références chantiers utiles pour l'obtention d'un Avis technique.

Cette procédure rapide d'évaluation technique est issue d'un passage devant un groupe d'experts qui émet son avis. D'un point de vue assurantiel, seule une ATEx favorable **ouvre la voie à une assurabilité** du produit ou du procédé innovant (il convient toutefois de se rapprocher de son assurance pour la couverture des garanties au cas par cas). Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations. Il convient de **lire intégralement l'ATEx** qui va rassembler l'ensemble des spécificités (hauteur, poids, fixation, mise en œuvre ...) et le domaine d'application concerné (type de local, ouvrage concerné ...).

Pour prendre connaissance et connaître la validité d'une ATEx, rien de plus simple en se rendant sur le site du CSTB, dont la recherche peut se faire par type d'ouvrages ou numéro d'ATEx.

[CSTB - Rechercher un document](#)

5

## PLATEFORME SECURISEE POUR LES METIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

Une étude métier impulsée et pilotée par l'UMPI sur 2 ans a été réalisée, en collaboration avec l'OPPBTP et le SEM (Syndicat national des fabricants d'échelles & marche pieds), au sujet d'un équipement de travail en hauteur pour les métiers du plâtre et de l'isolation. Un cahier des charges a été établi par tous les membres du groupe de travail. Il a été privilégié la voie de la normalisation plutôt que de passer par un changement de réglementation. Le but était de créer une norme qui répond à notre problématique et qui correspond aux conditions de travail en hauteur des compagnons.

Un projet de norme expérimentale XP ETHMPI (Equipement de Travail en Hauteur pour les Métiers du Plâtre et de l'Isolation) a donc été élaborée par la commission du BNTEC, sur la base du groupe de travail de ce projet.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer sur l'avancement de ce projet.

AU VERSO : RAPPEL DES OUTILS DE LA PROFESSION

# RAPPEL DES OUTILS DE LA PROFESSION



**Les calepins de chantier** rappellent les bonnes pratiques d'exécution :

- **Pour les ouvrages en plaque de plâtre** : il explique les dispositions essentielles des normes NF DTU 25.41 et 25.42.
- **Pour les plafonds modulaires** : il simplifie la lecture du NF DTU 58.1
- **Pour les ouvrages en staff traditionnel** : il explique les dispositions essentielles du NF DTU 25.51.

Très pratiques, ils peuvent être utilisés directement sur les chantiers.

- **Le guide des performances** : C'est un condensé des différentes réglementations ainsi que de la mise en œuvre pour répondre aux protections incendie, acoustique, thermique et assurance pour les ouvrages en plaque de plâtre ainsi que la mise en œuvre pour y répondre.



- **Les fiches pratiques** :

Les fiches pratiques UMPI-FFB sont régulièrement actualisées afin d'apporter aux professionnels des métiers du plâtre et de l'isolation une information concise, fiable et actualisée.



- **Les fiches d'autocontrôle** :

Ces fiches sont des outils efficaces de progrès et de qualité pour l'entreprise afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre et de se protéger en cas de discussions ultérieures.



- **Le site internet** où vous pouvez découvrir nos dernières actualités ainsi que nos différents outils : <https://www.ffbatiment.fr/umpi>

- **Le guide UMPI-FFB / UNTEC**

Au-delà de l'aide à la prescription, ce guide rappelle également le rôle de chaque acteur de la construction ainsi que celui de la réception des supports permettant le commencement



- **Le guide NF DTU 25.41**



Ce guide reprend les éléments fondamentaux des documents normatifs régissant la mise en œuvre des ouvrages en plaques de plâtre conformément à la dernière révision du NF DTU 25.41 (février 2022) pour les cloisons, contre-cloisons et plafonds en plaques de plâtre sur ossatures.

- **Le Mémo de chantier : « Ouvrages en plaques de plâtre sur ossatures »**

Réalisé en collaboration avec l'Agence Qualité Construction (AQC), ce mémo de chantier rappelle les paramètres essentiels à prendre en compte lors de la réalisation d'ouvrages en plaques de plâtre sur ossatures.



- **Les recommandations professionnelles parasismiques UMPI-FFB**

Ces recommandations professionnelles permettent de répondre à la réglementation parasismique lorsque celle-ci est requise. La première traite des ouvrages en plaques de plâtre : cloisons, contre-cloisons et plafonds, la seconde des plafonds en staff et la troisième des ouvrages réalisés avec des complexes de doublage.

Dans tous les cas, il s'agit de présenter des dispositions de mise en œuvre, justifiées par calcul, répondant aux exigences réglementaires en matière de prévention du risque sismique.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des outils sur le site de l'UMPI : <https://www.ffbatiment.fr/umpi>